



Lois sur l'esclavage

Cet esclave, c'est un maître !

La notion juive d'esclave n'est pas celle répandue dans la société moderne. Dans la tradition, l'esclave juif est avant tout juif.

Stelle romaine représentant deux esclaves romains autour de leur maître.
Le judaïsme interdit une telle attitude envers des esclaves juifs.

שמות פרק כא

ב כי תקנה עבד עברי, שש שנים יעבד; ובשבעת--יצא לחפשי, חנם.
ג אם-בגפו יבא, בגפו יצא; אם-בעל אשה הוא, ויצאה אשתו עמו.
ד אם-אדניו יתן-לו אשה, וילדה-לו בנים או בנות--האשה וילדיה, תהיה לאדניה, והוא, יצא בגפו.
ה ואם-אמר יאמר, העבד, אהבתי את-אדני, את-אשתי ואת-בני; לא אצא, חפשי.
ו והגישו אדניו, אל-האלהים, והגישו אל-הדלת, או אל-המזוזה; ורצע אדניו את-אזנו במרצע, ועבדו לעלם.

Exode chapitre 21, versets 2 à 6

- 2) Si tu achètes un esclave hébreu, il restera six années esclave, et à la septième il sera remis en liberté sans rançon.
- 3) S'il est venu seul, seul il sortira; s'il était marié, sa femme sortira avec lui.
- 4) Si son maître lui a donné une femme, laquelle lui a enfanté des fils ou des filles, la femme, avec les enfants, appartiendra à son maître, et lui se retirera seul.
- 5) Que si l'esclave dit : "J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas être affranchi",
- 6) son maître l'amènera par devant le tribunal, on le placera près d'une porte ou d'un poteau; et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et il le servira indéfiniment.

משנה תורה להרמב"ם, הלכות עבדים פרק א

יב [ז] כל עבד עברי--אסור לישראל שקנהו להעבידו בדברים בזויים שהם מיוחדים לעשיית העבדים, כגון שיוליך אחריו כליו לבית המרחץ, או יחלוץ לו מנעליו: שנאמר "לא תעבוד בו, עבודת עבד" (ויקרא כה, לט). אינו נוהג בו אלא כשכיר, שנאמר "כשכיר כתושב, יהיה עימך" (ויקרא כה, מ).

טז [ט] כל עבד עברי או אמה עברייה--חייב האדון להשוותן אליו במאכל ובמשקה בכסות ובמדור, שנאמר "כי טוב לו עימך" (דברים טו, טז): שלא תהיה אתה אוכל פת נקייה והוא אוכל פת קיבר, אתה שותה יין ישן והוא שותה יין חדש, אתה ישן על גבי מוכין והוא ישן על גבי התבן, אתה דר בכרך והוא דר בכפר או אתה בכפר והוא בכרך--שנאמר "ויצא, מעימך" (ויקרא כה, מא). מכאן אמרו חכמים כל הקונה עבד עברי, כקונה אדון לעצמו.

יז וחייב לנהוג בו מנהג אחווה, שנאמר "ובאחיכם בני ישראל איש באחיו" (ויקרא כה, מו). ואף על פי כן צריך העבד לנהוג בעצמו מנהג עבדות, באותן העבודות שהוא עושה לו.

Michne Torah du Rambam, lois sur les esclaves, chapitre 1

12) Il est interdit aux juifs d'acheter un esclave hébreu afin qu'il le serve pour des choses humiliantes qui sont particulières aux esclaves. Par exemple, qu'il porte les affaires de son maître quand il se rend au bain, ou qu'il lui chausse les chaussures; comme il est dit: "Si ton frère, près de toi, réduit à la misère, se vend à toi, ne lui impose point le travail d'un esclave" (Lévitique 25: 39).

Il doit se conduire envers lui comme s'il s'agissait d'un employé; comme il est dit: "C'est comme un mercenaire (employé), un hôte (résidant), qu'il sera avec toi." (Lévitique 25: 40)

16) Pour chaque esclave ou servante hébreux, le maître à l'obligation de les considérer également à lui en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement et le logement; comme il est dit: "...parce qu'il a été heureux chez toi" (Deutéronome 15:16).

Que tu ne manges pas du pain frais pendant que lui mange du pain rassis, que tu ne bois pas du vin d'âge pendant que lui boit du vin nouveau, que tu ne dormes pas sur du coton pendant que lui dort sur de la paille, que tu ne vives pas en ville et lui dans un village, ou toi dans un village et lui en ville; comme il est dit: "Alors, il sortira de chez toi" (Lévitique 25: 41).

De là les Sages ont dit: celui qui s'achète un esclave hébreu, s'achète un maître pour lui.

17) Et le maître a l'obligation de se conduire envers lui avec fraternité; comme il est dit: "mais sur vos frères les enfants d'Israël – un frère sur un autre" (Lévitique 25: 46).

Mais malgré tout, l'esclave doit se comporter comme un esclave, proportionnellement à la servitude qu'il impose à son maître.